HARMONIE
JUILLET 2020

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie[1] et une garantie du capital à l'échéance[2], ci-après le « titre », le « titre de créance » ou « le produit ».**
- **Code ISIN :** FR0013513397
- **Ce titre risqué est une alternative à un investissement dynamique risqué de type actions.**
- **Durée d'investissement conseillée :** 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)[3]. En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.
- **Titre émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.[4]. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. et de son Garant.**
- **Garant :** The Goldman Sachs Group, Inc.[5]
- **Éligibilité :** Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. **Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION :
DU 25 MAI 2020 AU 31 JUILLET 2020[6]

Communication à caractère publicitaire

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le titre est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective. Les risques associés à ce titre sont détaillés dans cette brochure.

(2) La garantie du capital s'entend hors frais de gestion annuels et prélèvement sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.

(3) Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant la fin de la quatrième année suivant la date de constatation initiale du titre.

(4) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

(5) Standard & Poor's BBB+, Moody's A3, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 14/05/2020, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(6) Une fois le montant de l'enveloppe atteint (70 000 000 euros), la commercialisation du titre « Harmonie Juillet 2020 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/07/2020, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre des contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

HARMONIE
JUILLET 2020

POINTS CLÉS

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice EURO STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E, code Reuters : .STOXX50E) (l'« Indice ») pour une durée de 4 à 10 ans. Le remboursement du Titre « Harmonie Juillet 2020 » est conditionné à l'évolution de cet indice **calculé dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis.**

- Un mécanisme de remboursement anticipé activé automatiquement à l'issue des années 4 à 9 si, à l'une des dates de constatation annuelle(1), la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020) est positive ou nulle.

- Un objectif de gain plafonné à 2,80% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020) (soit un Taux de Rendement Annuel Net(2) maximum de 1,65%) en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si l'indice enregistre à la date de constatation finale (le 31 juillet 2030) une performance positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020).

- Un remboursement du capital à l'échéance (le 7 août 2030) dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 10 ans (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) Nets communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/07/2020 et la date de remboursement automatique anticipé concernée ou la date d'échéance(1) selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « Harmonie Juillet 2020 », soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31/07/2020 et/ou de vente du titre avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. ***Les avantages du titre ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le titre jusqu'à son échéance effective.***

Les titres « Harmonie Juillet 2020 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre « Harmonie Juillet 2020 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre peut être proposé. ***Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.***

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

AVANTAGES

- De la fin de l'année 4 à la fin de l'année 9, si à l'une des dates de constatation annuelle(1), la performance de l'indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020), le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 2,80% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020) (soit un Taux de Rendement Annuel Net(2) maximum de 1,65%).
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020), l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 2,80% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020), soit 128% du capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net(2) est alors de 1,47%).
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'indice est strictement négative, l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital, quelle que soit l'évolution de l'indice à la baisse, dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 10 ans (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant) (le Taux de Rendement Annuel Net(2) est alors de -1,00%).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance(3).** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios**, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi.** En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement finale(4) ou la date de remboursement automatique effective(1), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 ans à 10 ans à compter de la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020).
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** à 2,80% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020) (soit un Taux de Rendement Annuel Net(2) maximum de 1,65%).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution** de l'Émetteur et/ou du Garant (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre).
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. La performance d'un indice dividendes non-réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

(3) La garantie du capital s'entend hors de frais de gestion annuels et prélèvement sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.

(4) Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Mécanisme de remboursement automatique anticipé

❖ À chaque date de constatation annuelle(1) (à partir de la fin de l'année 4 à la fin de l'année 9), si la performance de l'indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le titre s'arrête. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement automatique anticipé(1) :

L'intégralité du capital initial + **Un gain de 2,80% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020)**

Le Taux de Rendement Annuel Net(2) maximum est de 1,65%.

❖ Sinon, si la performance de l'indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020), le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le titre continue.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Mécanisme de remboursement à l'échéance

❖ À la date de constatation finale (le 31 juillet 2030), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020).

❖ **CAS FAVORABLE :** Si la performance de l'indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020), l'investisseur reçoit alors le 7 août 2030 :

L'intégralité du capital initial + **Un gain de 2,80% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020), soit 128% du capital initial**

Le Taux de Rendement Annuel Net(1) est alors de 1,47%.

❖ **CAS DÉFAVORABLE :** Si la performance de l'indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020), l'investisseur reçoit alors le 7 août 2030 :

L'intégralité du capital initial.

Le Taux de Rendement Annuel Net(1) est alors de -1,00%.

(1) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

Baisse de l'indice de -20% à l'échéance des 10 ans

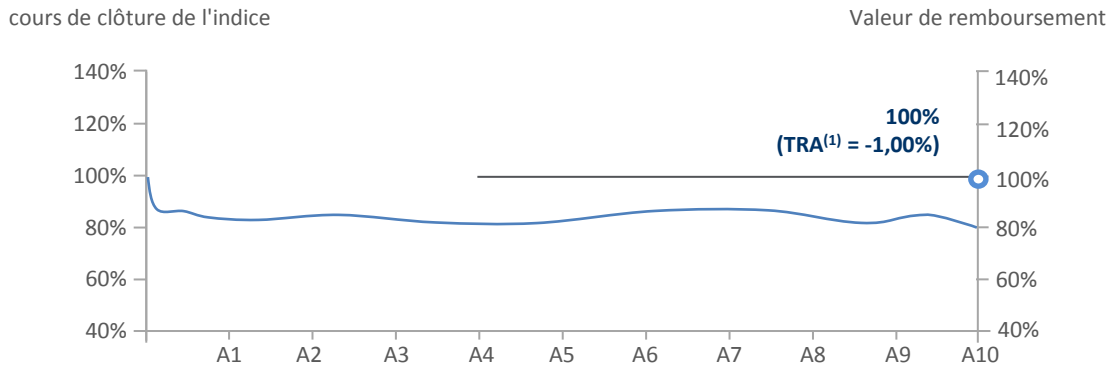

SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement haussier à long terme

Hausse de l'indice de +10% à l'échéance des 10 ans

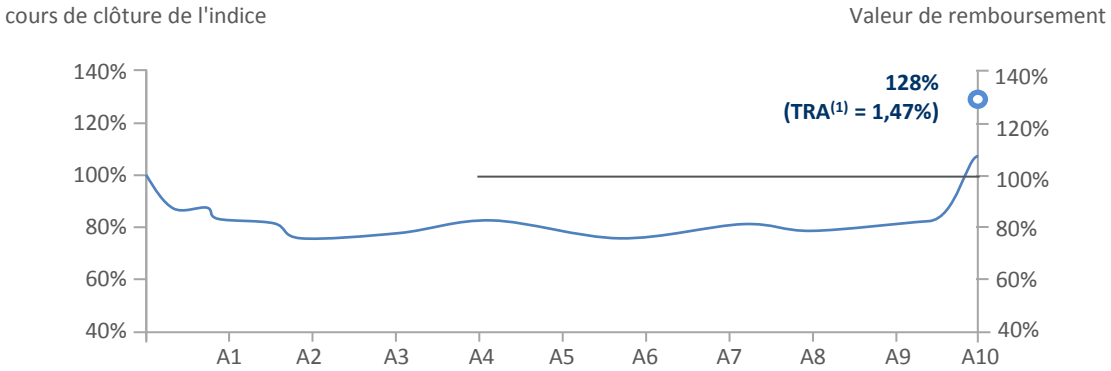

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

Hausse de l'indice de +40% à l'issue de l'année 4 (plafonnement des gains)

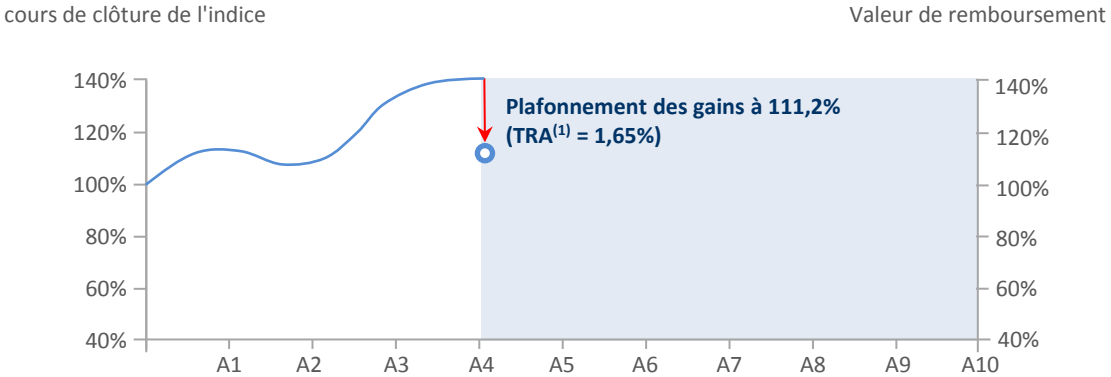

Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé à partir de la fin de l'année 4 et de remboursement de l'intégralité du capital initial (100%)

Évolution de l'indice
Fin de vie du titre de créance
Valeur de remboursement
Mécanisme de plafonnement des gains

(1) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

ILLUSTRATIONS

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

Baisse de l'indice de -20% à l'échéance des 10 ans

- À chaque date de constatation annuelle(1), de l'année 4 à l'année 9, la performance de l'indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.
- À l'échéance des 10 ans, à la date de constatation finale (le 31 juillet 2030), la performance de l'indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020) (soit une baisse de 20% dans cet exemple). L'investisseur reçoit(2) alors l'intégralité du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net(2) est alors de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -3,18% pour un investissement direct dans l'indice(2).

SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement haussier à long terme

Hausse de l'indice de +10% à l'échéance des 10 ans

- À chaque date de constatation annuelle(1), de l'année 4 à l'année 9, la performance de l'indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.
- À l'échéance des 10 ans, à la date de constatation finale (le 31 juillet 2030), la performance de l'indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020) (soit une hausse de 10% dans cet exemple). L'investisseur reçoit(2) alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 2,80% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020), soit 128% du capital initial, ce qui représente un gain de 28% contre 10% pour un investissement direct dans l'indice(3). Le Taux de Rendement Annuel Net(2) est alors de 1,47%, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -0,05% pour un investissement direct dans l'indice(2).

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

Hausse de l'indice de +40% à l'issue de l'année 4 (plafonnement des gains)

- À la première date de constatation annuelle(1) (à l'issue de l'année 4), la performance de l'indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020) (soit une hausse de 40% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit(2) alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 2,80% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2020), soit 111,2% du capital initial, ce qui représente un gain de 11,2% contre 40% pour un investissement direct dans l'indice(3).
- Le Taux de Rendement Annuel Net(2) est alors égal à 1,65%, contre un Taux de Rendement Annuel Net de 7,64% pour un investissement direct dans l'indice(2), **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

DESCRIPTION

L'indice EURO STOXX 50®, **dividendes non-réinvestis (ce qui est moins favorable pour l'investisseur)**, est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète la structure et le développement économique de la Zone Euro.

Les dividendes éventuellement détachés par les actions qui composent cet indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.

Il est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux STOXX Limited. Le poids de chaque valeur dans l'Indice est ajusté sur la base de sa capitalisation boursière, ainsi qu'en proportion du nombre de Titres disponibles sur le marché. Par conséquent, le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'indice peut évoluer au cours du temps. La composition de l'Indice est revue tous les ans afin de maintenir cette représentativité.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site www.stoxx.com, code Bloomberg : SX5E Index, code Reuters : .STOXX50E, code ISIN : EU0009658145.

EVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) ENTRE LE 12 MAI 2010 ET LE 12 MAI 2020

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

Performances cumulées	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EURO STOXX® 50 (dividendes non réinvestis)	-14,19%	-20,71%	-19,28%	4,34%

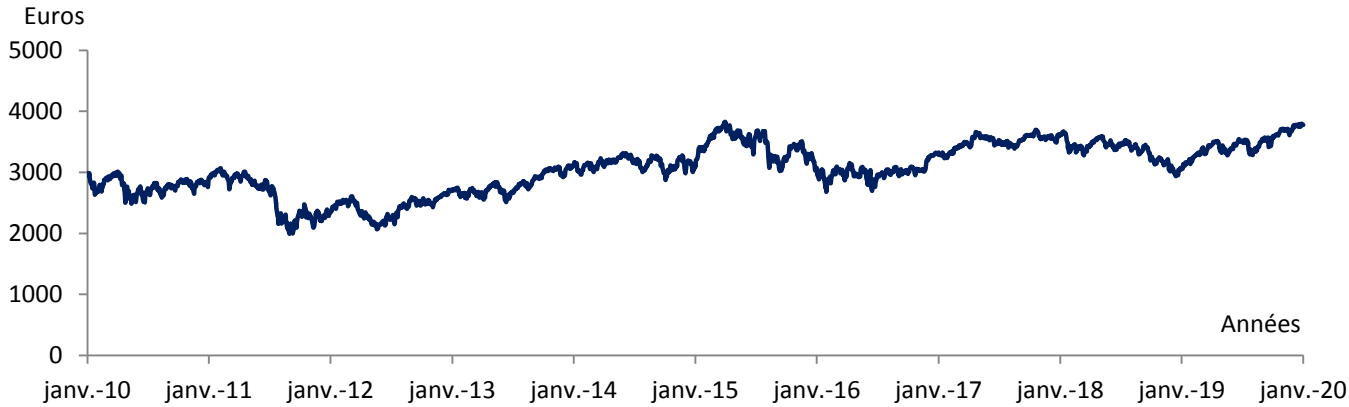

Source : Bloomberg, 12 mai 2020

Répartition géographique

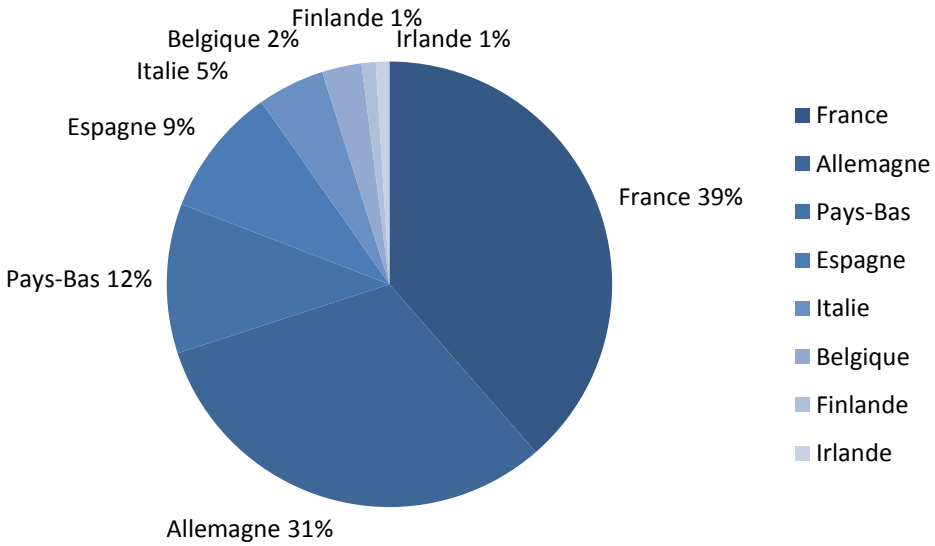

Source : Bloomberg, 12 mai 2020

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	**Titre de créance (*Note*) de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.**
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc., (Standard & Poor's BBB+, Moody's A3, Fitch A). Notations en vigueur au 14 mai 2020. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre
Règlement	Euroclear France S.A.
Devise	EUR
Code ISIN du titre	FR0013513397
Offre au public	OUI - France
Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E Index, code Reuters : .STOXX50E, code ISIN : EU0009658145, devise de référence : EUR) **dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur**
Éligibilité	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
Garantie du capital	100% du capital initial garanti à l'échéance uniquement
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Montant de l'émission	70 000 000 EUR
Période de commercialisation	Du 25/05/2020 au 31/07/2020 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (70 000 000 euros), la commercialisation du titre « Harmonie Juillet 2020 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/07/2020, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Prix d'achat	100%
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum de souscription	1 titre de créance
Date d'émission	25/05/2020
Date de constatation initiale	31/07/2020
Dates de constatation annuelle	31/07/2024, 31/07/2025, 31/07/2026, 02/08/2027, 31/07/2028, 31/07/2029, 31/07/2030
Date de constatation finale	31/07/2030
Dates de remboursement automatique anticipé éventuelles	Le 5ème jour ouvré suivant la date de constatation annuelle correspondante.
Date d'échéance	07/08/2030 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Barrière de remboursement automatique anticipé	100% (inclus) du cours de clôture de l'indice à la date de constatation initiale
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page suivante.
Commission de souscription/rachat	Néant/Néant
Frais d'investissement	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
Commission de vente	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Périodicité et publication de la valorisation	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 31/07/2020 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.

AVERTISSEMENTS

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Le titre présente un risque de perte en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : Le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le titre « Harmonie Juillet 2020 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 18 juillet 2019), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché règlementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 25 mai 2020 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base et via le lien suivant pour les Conditions Définitives. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÉMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régulée par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1er janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

© Shutterstock – Tous droits réservés